

La C.R.A.M.C. et des représentants des 4 C.D.A.M.C. se sont réunies le jeudi 14 avril 2005 au siège de la Ligue pour uniformiser, conformément à l'ordre du jour établi à l'issue de la première réunion, l'organisation administrative des stages des officiels.

Présents : L. ACHDDOU, S. BRODU, V. DAUBISSE, J.F. FAVAUDON, P. GIOVANNELLI, J. LAURENT, D. LEVASSEUR et D. OURY.

Sont excusés : J.P. BIZET et N. ROULET.

Est absent : Comité de la Haute-Marne.

J. LAURENT ouvre la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes.

S. BRODU, après avoir remercié les personnes présentes, rappelle qu'il avait été décidé, pour cette séance, d'axer les débats sur l'organisation administrative des stages afin que celle-ci soit identique d'un département à l'autre. Afin de faciliter le déroulement de la réunion, S. BRODU distribue un document qu'elle a préparé, récapitulant les différents points à évoquer au cours de cette réunion. Elle précise que cette liste ne se veut pas exhaustive et qu'il conviendra peut-être de la compléter et/ou de la modifier.

Obligation des clubs

A ce jour, les Comités de la Marne et de l'Aube soumettent les clubs, selon le niveau de compétition, à des obligations quant à la présentation de candidats dans les formations d'arbitres et / ou d'O.T.M.. Après discussion, chaque Comité s'engage à maintenir les obligations existantes ou à en instaurer de nouvelles. Le choix de ces obligations est laissé libre à chaque Comité.

Durée de la formation

La formation devra comporter six jours de formation et une journée (ou l'équivalent) d'évaluation sur une saison sportive. A l'issue de la saison sportive, les stagiaires passeront le contrôle de connaissances et le cas échéant la pratique. En cas de réussite, ils devront assister la saison suivante à l'ensemble de la formation pour une année de perfectionnement. En cas d'échec, ils reprendront, s'ils le souhaitent, la formation initiale.

Coût de la formation

Le coût de la formation est fixé à 30 € par stagiaire et par saison auquel s'ajoutent les éventuels frais d'hébergement et de restauration. L'encadrement, hormis les frais de déplacement, ne pourra prétendre à aucune vacation.

Obligation des candidats

Chaque candidat, qui s'inscrit à la formation des officiels, devra assister à l'ensemble des journées de formation. Toutefois, les stagiaires, s'ils jouent, seront laissés libres pour leur rencontre. Les cas de forces majeures seront étudiés au cas par cas par chaque Comité.

Stagiaires mineurs

S. BRODU attire l'attention sur la responsabilité de l'encadrement concernant les stagiaires mineurs. Elle souhaite qu'une autorisation parentale soit jointe à l'inscription de ces stagiaires. Elle

propose de diffuser le courrier que la C.R.A.M.C. adresse avant chaque stage, courrier qui doit être renvoyé signé par les parents.

Arbitrage au cours de la formation

A ce jour, les stagiaires marnais officient sur le championnat minimes départemental, encadré obligatoirement par un arbitre confirmé. Dans l'Aube, les stagiaires officient lors du tournoi de "La Mie Câline". Tout le monde s'accorde à dire que la pratique est indispensable au cours de l'apprentissage. Néanmoins, la mise en place de cette pratique reste libre selon l'organisation des Comités.

Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances se compose d'une partie théorique, suivie en cas de réussite par une partie pratique. La théorie comprend un Q.C.M., un questionnaire et un oral pour lesquels la note de 10 sur 20 est requise. Les questionnaires seront rédigés à tour de rôle par les Comités sous le contrôle de la C.R.A.M.C.. Les stagiaires seront évalués sur deux rencontres (Cadets ou Seniors).

Stage de recyclage

Un contrôle des connaissances écrit sera proposé aux arbitres lors de chaque stage de recyclage pour lequel une note minimale de 10 sur 20 sera requise, pour prétendre figurer sur les listes départementales. Ce contrôle sera un Q.C.M. de 20 questions où les justifications seront notées. La rédaction de ce Q.C.M. sera effectuée également à tour de rôle par chacun des Comités.

Pour les O.T.M., un stage de recyclage d'une demi-journée sera obligatoire pour prétendre figurer sur la liste départementale et donc, sur une charte d'arbitrage.

Intervention d'un arbitre de Haut-Niveau

Après discussion, chaque Comité s'efforcera d'accueillir un arbitre de Haut-Niveau lors de l'un de ces stages. J.F. FAVAUDON précise, que si la demande est faite dans des délais raisonnables, beaucoup d'arbitres officiant en PRO A et / ou en PRO B seront tout-à-fait disposés à intervenir au sein de nos formations.

Livret de l'arbitrage

Sur une proposition de J.F. FAVAUDON, la Champagne Ardenne va mettre en place un livret de l'officiel dans lequel serait retracé le parcours de chaque officiel (formation, stage, niveau de pratique, ...). J.F. FAVAUDON va réaliser la maquette de ce futur document. S. BRODU lui transmettra celui qui est mis en place dans la Ligue de Bretagne.

Questions diverses

L. ACHDDOU renouvelle sa demande à S. BRODU pour être destinataire des évaluations des arbitres de son Comité. S. BRODU lui précise qu'elle les a transmises par Internet à l'issue de la précédente réunion comme cela lui avait été demandé. V. DAUBISSE confirme qu'il a bien reçu celles des officiels marnais.

S. BRODU remercie les personnes présentes et clôture la réunion à 21 h 30.

La Présidente de la C.R.A.M.C.
Sophie BRODU